

FE.
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-359 DU 4 SEPTEMBRE 1998

portant nomination au ministère
des Mines, de l'énergie et de
l'hydraulique.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE;
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

Vu le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

Vu le décret n° 96-615 du 31 décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique ;

Sur proposition du ministre des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 5 août 1998 ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au ministère des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique :

- Directeur de l'administration : Monsieur Théophile A.
GANMAVO

.../...

- Conseiller technique aux mines et aux hydrocarbures

: Monsieur Léonce Mahoussi
MAGBONDE

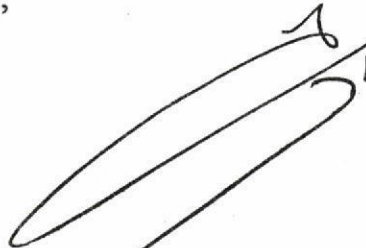
- Directeur général de l'office béninois de recherches géologiques et minières

: Monsieur Aliou MORIBA
DJIBRIL.

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 4 Septembre 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre des Mines, de l'énergie
et de l'hydraulique



Félix Essou DANSOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC MF 4 MMEH 4
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP
3 INTERESSES 4 JO 1.